



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la faune SFF  
Amt für Wald, Wild und Fischerei WaldA

Route du Mont Carmel 1, Case postale 155,  
1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43, F +41 26 305 23 36  
www.fr.ch/sff

Aux médias accrédités  
auprès de la Chancellerie d'Etat

*Givisiez, le 7 septembre 2011*

Communiqué de presse

## **Plus de 40% de la forêt cantonale est protectrice**

*Les nouvelles surfaces de forêts protectrices atteignent 17'800 ha, ce qui représente 42% des forêts cantonales. Les forêts protectrices étaient estimées à 12'000 ha à la fin des années nonante. Ce chiffre a été actualisé grâce au projet «SilvaProtect», lancé en 2005 par la Confédération. La plus grande partie de ces surfaces forestières protègent contre les dangers liés à l'eau dans les Préalpes fribourgeoises.*

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en collaboration avec les cantons, a lancé dans le courant de l'année 2005 un projet nommé «SilvaProtect» dans le but d'obtenir au niveau national une délimitation homogène des forêts protectrices contre les dangers naturels. Cette méthodologie a permis de réduire les différences d'interprétation entre les cantons. Conséquence directe, le subventionnement aux soins de ces forêts versé par l'OFEV est alloué aux différents cantons de manière transparente.

Une modélisation des dangers gravitaires (avalanches, chutes de pierre, blocs, glissements) en zones de forêt a été réalisée dans la première phase de ce projet, sous la forme d'une cartographie indicative des dangers sur tout le territoire suisse. Les potentiels de dommage d'un intérêt public (bâtiments, infrastructures) ont été définis et localisés en parallèle. Une surface de forêt qui protège et diminue le risque d'un dommage contre au moins un des dangers modélisés est considérée comme forêt de protection. Responsable de la délimitation des forêts protectrices, les cantons ont finalement pu retravailler ce premier résultat pour établir la cartographie définitive.

Les soins aux forêts de protection contre les dangers naturels assurent leur durabilité et représentent une des priorités de la politique forestière. Ces travaux ainsi que les possibilités de soutien financier dépendent de la nouvelle délimitation qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Grâce à ce travail, il est maintenant possible de connaître les processus contre lesquels protègent les forêts. Par exemple, une forêt de protection contre les chutes de blocs dispose idéalement d'une grande densité d'arbres pour arrêter ou dévier le maximum de pierres.

Les nouvelles surfaces de forêts protectrices atteignent 17'800 ha, ce qui représente 42% des forêts cantonales (contre 12'000 ha auparavant). La plus grande partie de ces surfaces protègent contre les dangers liés à l'eau dans les Préalpes fribourgeoises (torrents, laves torrentielles, érosion). Le plateau fribourgeois dispose, lui aussi, de forêts de protection mais elles sont de plus petite taille que dans les Préalpes.

Ce projet est un bon exemple de collaboration entre les instances fédérale et cantonale. Le résultat du projet «SilvaProtect» est disponible sur le guichet cartographique fribourgeois ([www.geo.fr.ch](http://www.geo.fr.ch), thème *dangers naturels – forêts à fonction protectrice*).

#### Contact

—  
**Willy Eyer**, chef du secteur dangers naturels et génie forestier, Service des forêts et de la faune T +41 26 305 23 43